



Le label



APIcité®

APIcité®, un label national
pour les communes qui aiment
et s'engagent pour l'abeille
et les pollinisateurs sauvages...



www.unaf-apiculture.info



L'abeille, première ouvrière de la biodiversité est en danger, victime de la dégradation de notre environnement.



APICité®, un label national pour les communes qui aiment et s'engagent pour l'abeille et les pollinisateurs sauvages.

FAÎTES RECONNAÎTRE VOS ACTIONS EN FAVEUR DES ABEILLES ET DES POLLINISATEURS !

Le but de ce label est de sensibiliser vos habitants et les médias à votre engagement en faveur de la sauvegarde des pollinisateurs et la protection de l'environnement en zone urbaine comme en zone rurale.



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La sauvegarde des abeilles constitue un défi majeur pour l'ensemble de nos concitoyens qui sont de plus en plus sensibilisés à cette problématique déterminante pour notre avenir. Les abeilles ont en effet un rôle essentiel dans la pollinisation, assurant, avec l'ensemble des pollinisateurs sauvages, la reproduction d'environ deux tiers des espèces cultivées, soit près de 35 % des ressources alimentaires mondiales. Leur importance écologique, économique, et sanitaire (via la nutrition) est donc fondamentale. Or les abeilles sont aujourd'hui en danger : en France, 30% du cheptel meurt chaque année à cause de la dégradation de notre environnement.

Un important travail de sensibilisation a été mis en place auprès de la population et des collectivités afin de préserver les abeilles. De nombreuses communes se sont

ainsi inscrites dans cette dynamique, interdisant par exemple l'usage de produits phytosanitaires dans les jardins publics, installant des ruches en ville, ou encore mettant en place des programmes de sensibilisation autour de cette problématique dans les écoles. Ces actions traduisent une forte demande sociale de nature en ville, à laquelle les collectivités s'attachent à répondre.

A l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF), nous pensons qu'il est important de valoriser cette démarche. C'est pourquoi nous vous proposons de mettre en avant votre implication dans la préservation des abeilles et autres pollinisateurs grâce à l'obtention du label APICité®.

OBJECTIF

L'objectif de ce label est de valoriser les politiques locales en matière de protection des pollinisateurs. Toute commune peut en faire la demande. En plus d'être une « récompense officielle », le label est une réelle incitation à la mise en place de pratiques favorables aux abeilles domestiques et pollinisateurs sauvages. Il doit soutenir un projet municipal cohérent en faveur des pollinisateurs, et une bonne qualité de vie environnementale pour les habitants.

Les critères sont répartis selon **5 grandes thématiques** :

- 1 • Développement durable**
- 2 • Gestion des espaces verts**
- 3 • Biodiversité**
- 4 • Apiculture**
- 5 • Sensibilisation**

DIFFÉRENTS NIVEAUX DE LABELLISATION

Ce label se décline sous **une, deux ou trois abeilles**, comme suit :



Démarche reconnue



Démarche remarquable



Démarche exemplaire

Le label est attribué par le comité de labellisation pour deux ans reconductibles. Le nombre d'abeilles peut ainsi évoluer au bout de ces deux années selon les nouveaux efforts consentis.

COMITÉ DE LABELLISATION

Les candidatures seront étudiées par un comité de labellisation constitué de membres de l'UNAF et de représentants des structures suivantes :

- **Hortis**, les responsables d'espaces nature en ville, qui regroupe en son sein les professionnels de la filière du paysage et des espaces verts du secteur public.
- **Association Française d'Agroforesterie (AFAF)**, qui travaille depuis 2010 au développement de l'agroforesterie en France, aussi bien sur la scène agricole, politique qu'auprès du grand public.
- **Noé Conservation**, association qui a pour mission de sauvegarder la biodiversité, par des programmes de conservation d'espèces menacées et de leurs milieux naturels, et en encourageant les changements de comportements en faveur de l'environnement.
- **CNFPT / INSET Montpellier, Pôle Ingénierie écologique**, établissement public dont les missions de formation et d'emploi concourent à l'accompagnement des collectivités territoriales et de leurs agents dans leur mission de service public.

DIFFUSION ET COMMUNICATION

L'UNAF s'engage à promouvoir le label APicité® ainsi que les communes lauréates, entre autres lors des grands rendez-vous apicoles (congrès nationaux, européens, Apimondia, etc.). L'UNAF s'engage également à diffuser largement sur ses supports de communication (site internet, publications...) les images de tout événement relatif à la labellisation de votre commune et à

donner toute information permettant l'accès au site de communication de votre commune relatif à la labellisation et à la protection des abeilles. De votre côté, vous aurez accès aux outils de communication numériques fournis tels que le logo, les flyers, l'affiche de présentation, etc., afin de mettre en avant vos actions.



Créée en 1945, l'UNAF représente aujourd'hui plus de 20 000 apiculteurs, professionnels, pluriactifs et de loisirs, de la métropole et d'outre-mer, soit environ 400 000 ruches. L'UNAF est engagée dans la sauvegarde de l'abeille, la défense de l'apiculture française et plus largement dans la protection de la biodiversité et le maintien de ressources alimentaires diversifiées grâce au rôle de l'abeille dans la pollinisation.

Depuis 1995, les apiculteurs sont confrontés à des phénomènes de surmortalités dramatiques, notamment dus aux produits chimiques agricoles. Rappelons que la France est le premier consommateur de pesticides en Europe et le troisième dans le monde.

L'UNAF s'est engagée avec énergie dans ce combat difficile. Elle a médiatisé ces phénomènes d'intoxication, initié de nombreuses actions juridiques et obtenu de grandes victoires en Conseil d'Etat.

En juillet 2016, sous la pression de l'UNAF et d'ONG environnementales, les parlementaires français ont enfin voté l'interdiction des pesticides néonicotinoïdes à

partir de 2018 ! Si des dérogations sont malheureusement possibles jusqu'en 2020, il s'agit malgré tout d'une avancée sans précédent pour les apiculteurs et l'UNAF.

L'UNAF participe à la réflexion et aux combats apicoles internationaux : elle est co-fondatrice de Bee Life - Coordination Apicole Européenne réunissant les 7 plus grands syndicats apicoles européens. Elle adhère à Apimondia depuis 10 ans et a d'ailleurs organisé le 41^e Congrès mondial de l'Apiculture à Montpellier en 2009.

L'UNAF initiatrice d'actions de sensibilisation, lance en 2005 le programme national l'Abeille sentinelle de l'environnement® qui rencontre un formidable succès auprès des entreprises et collectivités territoriales

L'UNAF est également à l'origine du Label européen Bee Friendly® qui vise à identifier et promouvoir les produits et systèmes de production respectueux des pollinisateurs.

DEVENEZ PARTENAIRES !

Chaque commune peut prétendre à l'obtention du label APicité®. **La démarche est simple : il vous suffit de prendre contact auprès de nos chargés de projets, qui vous enverront l'ensemble des documents nécessaires à votre candidature.** Vous aurez à remplir un questionnaire d'auto-évaluation, qui a été créé de manière à intégrer plusieurs composantes, depuis la gestion des espaces verts jusqu'au volet sensibilisation. Celui-ci est simple à remplir afin de faciliter votre démarche.

Le Comité de labellisation se réunira plusieurs fois dans l'année pour étudier les demandes de candidatures des communes.

> Soyez parmi les premières communes à être labellisées !

CONTACTEZ-NOUS

Mail : contactapicite@unaf-apiculture.info

Téléphone : 01 48 87 77 93

Web :

www.unaf-apiculture.info/nos-actions/le-label-apicite-r

UNAF - Union Nationale de l'Apiculture Française
26, rue des Tournelles 75004 Paris



www.unaf-apiculture.info